

Les crédits

Mais je suis convaincu que le projet de loi C-78 contribuera grandement à régler ces questions à l'avenir, contrairement à ce qui s'est fait pour le projet Rafferty-Alameda, où l'on s'est attaqué aux problèmes à mi-chemin du processus.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je me demandais d'abord si le secrétaire parlementaire avait eu l'occasion de s'entretenir avec son collègue, le solliciteur général, sur ce que les Canadiens et les habitants de la Saskatchewan peuvent penser après que trois ordonnances judiciaires ont été pratiquement foulées aux pieds dans un fiasco politique où sont impliqués, je le lui rappelle, George Hill, un ancien président du Parti progressiste-conservateur de cette province qui a beaucoup politisé les activités de la Saskatchewan Power, et le nouveau sénateur Berntson, l'une des huit personnes qui ont été nommées au Sénat. Un ancien ministre du gouvernement de la Saskatchewan a même suggéré qu'on dérive l'eau du bassin de la rivière Saskatchewan ou même de celui du fleuve Churchill dans ce marécage.

Je me demandais si le ministre savait ce que les habitants de la Saskatchewan pouvaient penser de cette histoire et notamment de ses implications politiques et environnementales.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, tout d'abord, le député parle d'un marais et je ne sais pas au juste à quelle région il fait allusion. Je me suis rendu sur place à deux reprises pour rencontrer des fonctionnaires et des représentants des deux parties. J'ai vu beaucoup de terre ferme, mais pas de marais.

M. Funk: C'est ce qu'il va y avoir une fois le barrage terminé.

M. Clark (Brandon—Souris): Je suppose que c'est une question à propos de laquelle les avis sont très partagés et ce doit être le cas, bien sûr, dans la province de la Saskatchewan. Pour ce qui est de la question de savoir si M. Hill a les compétences voulues pour remplir ce rôle, je crois que l'assemblée législative de la Saskatchewan est mieux placée que le gouvernement fédéral pour y répondre.

Le ministre de l'Environnement a sans aucun doute consulté tous ses collègues au sein du Cabinet, comme le veut la règle, et continue de le faire. Le gouvernement fédéral, à mon avis, a fait de sérieux efforts et je voudrais féliciter le ministre de l'Environnement, qui s'est effecti-

vement rendu au barrage, en juillet. Je peux le confirmer puisque j'y étais. Il a rencontré les détracteurs du projet, les représentants du groupe SCRAP à Regina, et s'est rendu sur les lieux de construction. Je crois que tous ceux qui étaient présents ont bien compris les arguments tant des protagonistes que des détracteurs du projet. Je voudrais ajouter que cette visite a été grandement appréciée, car s'il est une chose qui frustre les gens qui vivent dans cette région de la Saskatchewan, c'est de voir qu'un grand nombre de projets de ce genre sont évalués par des personnes qui habitent dans des régions très éloignées. Ils ne prennent pas toujours le temps de visiter les lieux et d'écouter les arguments des deux parties. L'actuel ministre de l'Environnement n'a absolument rien à se reprocher de ce point de vue-là.

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir au sujet de cette motion dont nous sommes saisis. Assurément, il s'agit de la remise en question la plus sérieuse à l'égard de l'engagement d'un gouvernement à protéger l'environnement que nous ayons examinée à la Chambre.

Le député qui vient d'intervenir a parlé de l'insuffisance des lignes directrices. Je rappellerais au député d'en face ce que les tribunaux ont dit à propos de l'intervention du gouvernement en ce qui concerne ces lignes directrices. Selon eux, il est très évident que le gouvernement essaye de se soustraire aux responsabilités que lui confèrent ces lignes directrices auxquelles il a donné maintenant beaucoup plus de poids, que ce ne sera le cas avec le projet de loi C-78. Le gouvernement, ont-ils dit, devrait assumer les responsabilités que lui imposent ces lignes directrices, et au lieu de cela, il s'y dérobe.

Il y a bien des choses que nous faisons en gouvernant ou comme hommes et femmes politiques agissant au nom de nos électeurs, et auxquelles on peut remédier si nous nous sommes trompés. Mais voici l'une des choses auxquelles on ne peut pas remédier et dont les conséquences néfastes dureront pendant des générations, longtemps après que nous ne serons plus là pour les voir. C'est pourquoi cela mérite toute l'attention de la Chambre et du gouvernement.

En fait, il se trouve que ce projet a un passé honteux. C'est celui du gouvernement, par l'intermédiaire de trois ministres de l'Environnement consécutifs, qui a essayé de faire tout ce qu'il peut pour veiller à ce que ce projet soit terminé avant qu'on ait effectué une évaluation environnementale.